

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant la prise par la société « Holding Générale d'Education S.A » (HOLGED), du contrôle exclusif des sociétés « Al Massalik Privé S.A.R.L » et « Institution Larbi Benamour S.A.R.L » , à travers l'acquisition de la totalité du capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : La Société Holding Générale d'Education S.A (HOLGED);
- Les cibles: Les Sociétés « Al Massalik Privé S.A.R.L» et « Institution Larbi Benamour S.A.R.L.

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Le secteur de l'enseignement scolaire privé

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 05 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 21 juin 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Holding Générale d'Education », active dans le secteur de l'éducation principalement au Maroc, de 100% du capital et des droits de vote des sociétés « Al Massalik Privé » et « Institution Larbi Benamour », actives dans le secteur de l'enseignement privé sous système français à Casablanca.

Fait à Rabat le 15 juin 2023.